



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

A 32

Question écrite n° 43197

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que les propos qu'il a tenus à la fin du mois de janvier 2000, lors de son déplacement à Hettange-Grande, ont créé une certaine surprise. Lesdits propos au sujet de l'autoroute A 32 ont même suscité un démenti de la part du ministre de l'aménagement du territoire. Il n'en reste pas moins que de nombreux élus locaux ont souhaité qu'en toute sérénité, le ministre puisse s'expliquer avec eux, d'autant que le rapport de la Commission nationale du débat n'a pas encore été rendu et qu'il constitue un préalable à toute décision définitive. Ayant été l'auteur de la saisine de la Commission du débat, le conseiller général du canton de Vigy, par ailleurs vice-président du conseil régional, a donc sollicité une audience auprès du ministre des transports. Elle est particulièrement surprise de ce qu'aucune réponse n'ait été fournie à cette demande d'audience, que celle-ci soit positive ou négative. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il accepte de recevoir les élus qui l'ont sollicité.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à la sécurité et à la fluidité du grand axe de transit nord-sud que constitue le sillon mosellan. Les solutions aux problèmes de saturation de cet axe doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale avec des réponses dans chaque mode. Ces réponses doivent être adaptées aux différents segments de la demande de déplacement et d'échanges, et en cohérence avec les grands objectifs de la politique des transports, le rééquilibrage intermodal et la priorité aux transports collectifs en milieu urbain. C'est pourquoi, le projet de schémas de services de transport qui a été soumis à la consultation régionale au début de l'année mettait prioritairement l'accent sur les solutions de création, ou d'amélioration, des transports collectifs pour répondre à la croissance du trafic local du sillon mosellan. Les consultations régionales ont permis de souligner l'importance des trafics de transit et leur impact tant sur les conditions de circulation que sur l'économie régionale. Le Gouvernement a donc décidé de modifier la rédaction du document définitif. Afin de répondre à l'augmentation des trafics de transit et d'échanges, les projets de schémas de services de transport adoptés par le Gouvernement en juillet 2001 privilégient, dans une approche multimodale, les alternatives permettant d'éviter le sillon mosellan. En particulier, ils prévoient, notamment dans le cadre du contrat de plan entre l'Etat et la région, l'accélération de l'aménagement d'un itinéraire ferroviaire alternatif pour le fret Belgique-Longwy-Toul vers Dijon, l'Italie et la Méditerranée. Dans le domaine routier, les projets de schémas de services prévoient la reconstitution d'un itinéraire autoroutier A 31 pour le trafic routier international, en préservant la réalisation d'aménagements routiers de capacité suffisante destinés à écarter les trafics de transit des zones urbaines actuellement traversées par l'autoroute. Les sections de l'A 31 qui seraient ainsi déviées, notamment au voisinage de Metz et de Nancy, pourront être reclassées en voie rapide urbaine.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43197

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le :** 13 mars 2000, page 1579

**Réponse publiée le :** 29 octobre 2001, page 6209